



Les arrêts maladies dans le viseur du gouvernement et de la Cour des comptes, la Santé en danger !

La Cour des comptes vient de jeter un pavé dans la mare qui ne peut que satisfaire le gouvernement. Elle préconise de ne pas indemniser les arrêts maladie de moins de 8 jours en allongeant le délai de carence dans le public et le privé. Rappelons que les arrêts maladie sont dans le viseur de Bruno Le Maire depuis plusieurs mois. Il faut bien trouver les 20 milliards d'économies en 2024, autant voire plus en 2025, chiffres colossaux.

Une fois de plus on culpabilise ces malades qui profiteraient du système. Et on s'appuie pour cela sur le fameux « trou de la Sécu » et l'augmentation du coût des arrêts de travail. Cette augmentation, la Cour des comptes elle-même indique qu'elle est difficile à analyser, la période incluant la crise sanitaire COVID, et que d'autres facteurs interviennent comme la hausse du SMIC et des salaires, l'augmentation de la population active et l'extension du champ aux indépendants et professions libérales.

Ce sont l'expansion des pathologies chroniques, l'accroissement de l'âge des travailleur-ses, qui s'accroîtra encore avec le report de l'âge de la retraite à 64 ans, la dégradation des conditions de travail, la souffrance au travail et le burn out, qui conduisent à l'augmentation des arrêts de travail notée depuis 10 ans. Il y a 700 000 accidents du travail chaque année, plus de 2 morts par jour.

La non-indemnisation des arrêts maladie de moins de 8 jours est une aberration sur le plan de la santé publique. Beaucoup, ne pouvant se permettre une perte de salaire iront travailler, malades, avec tous les risques inhérents, aggravation des pathologies, allongement de leur durée, moins bonne récupération, risque accru d'accidents du travail, diffusion de pathologies infectieuses. De quoi creuser un peu plus encore les inégalités sociales en santé.

Quant au trou de la Sécurité sociale brandi depuis des années pour justifier les régressions, il tient à des choix politiques assumés : exonérations et exemptions de 88 milliards de cotisations sociales en 2024, tolérance vis-à-vis des fraudes aux URSSAF, des dettes patronales, dispositifs comme la prime Macron qui se substituent aux augmentations de salaire et privent la Sécurité sociale de cotisations sociales...

LA SECURITE SOCIALE EST MALADE DE SON MANQUE DE RECETTES ET NON DE SES DEPENSES.

CoMéGasElle est malade de la volonté du gouvernement et du MEDEF de privatiser tout ce qui est rentabilisable, de baisser le « coût du travail ». Un autre financement est possible : suppression des exonérations et exemptions des cotisations patronales, hausse des salaires, égalité salariale homme-femme...

Les indemnités journalières en cas d'arrêt maladie sont indispensables à la santé de ceux et celles qui travaillent, les remettre en cause équivaut à attaquer le principe même de la sécurité sociale.

Les organisations parties prenantes* du Tour de France pour la santé et les organisations signataires appellent à une mobilisation citoyenne contre ces mesures, et pour la Sécurité sociale et sa réappropriation par les usager-ères et assuré-es sociaux.



Un **BUDGET**
de la **Sécurité Sociale**
Pour **sortir de la crise sanitaire**
et **répondre aux besoins**
de la **population**

* 11 Syndicats - 3 Mutuelles - 27 Associations, collectifs - 16 Organisations locales et régionales - 10 Organisations politiques